COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Witry-lès-Reims, le 03/06/2026

La belle création d'activité de Fiona Carré

Dans les Ardennes, une conjonction d'opportunités a permis à Fiona Carré de créer son activité de production de fromage de brebis. Grâce à la bonne connaissance de son territoire, la Safer a pu l'accompagner dans les meilleures conditions.

Dans les Ardennes, début 2022, c'est en prospectant sur le terrain que la Safer a connaissance de la cessation d'activité d'une exploitante agricole à Chaumont-Porcien, au nord-ouest de Rethel. Celle-ci était locataire de 21 ha, dans ce secteur de grandes cultures et d'élevage. La Safer prend alors contact avec le propriétaire foncier pour connaître ses intentions : souhaite-t-il relouer à un nouvel exploitant, ou vendre ses terres ? La deuxième solution ayant sa faveur, la Safer obtient de sa part une promesse unilatérale de vente* portant sur deux lots distincts de 3 ha et 18 ha, séparés par une route, avec un bâtiment sur le lot de 18 ha.
Après la publicité légale réalisée pour la mise en vente de ces deux lots, le comité technique départemental a attribué les 3 ha à un exploitant voisin dont le fils était en cours d'installation. Pour le lot de 18 ha (10 ha de prairies, avec un bâtiment, et 8 ha de cultures), Fiona Carré a emporté le choix du comité en présentant un projet de création d'un atelier ovin avec production de fromages de brebis commercialisés en circuit court.

Concours de circonstances

« *Plusieurs opportunités ont concouru à la réalisation de ce projet* » explique Fiona Carré. Fille d'agriculteur transformant déjà le lait, elle a effectué des études agricoles et, après sa licence, est partie 7 mois en Ecosse… pour faire des fromages. A son retour, et après une année d'études supplémentaires spécialisée en fromagerie, elle travaille dans diverses exploitations fromagères, avant de devenir formatrice dans un établissement public agricole. Elle entamait un processus de reconversion lorsqu'elle a eu connaissance de la vente des 18 ha à Chaumont-Porcien. « *C'est juste à côté de Seraincourt, commune sur laquelle se trouve l'exploitation de Mathieu Fourny, mon conjoint. Cela représentait le lieu d'installation idéal*. » Dans le même temps, un de ses anciens employeurs, à Saulces-Monclin, souhaitant arrêter sa production de lait de brebis, accepte de lui céder son cheptel, le matériel de transformation, et sa clientèle ! Fiona Carré ne pouvait cependant financer que l'acquisition de 10 h. Mathieu, son conjoint, est intervenu en qualité d'apporteur de capitaux en acquérant les 8 ha restants, avec l'obligation de lui consentir un bail à long terme de 18 ans, condition exigée par la Safer pour sécuriser l'installation de Fiona.
Peu avant la signature de l'acte de vente, une partie des bâtiments existants s'est effondrée au cours d'une tempête. Benoît Ducret, chef de service Ardennes : « *La Safer s'était engagée à acheter ce bien à un prix précis, mais ne pouvait plus le revendre à ce même prix à Fiona Carré. Nous en avons donc renégocié le montant* ». Fiona Carré : « *J'avais prévu de réaménager ce bâtiment. Mais, en l'occurrence, j'en ai fait construire un nouveau, adapté aux besoins de mon activité.* »

Donner leur chance aux porteurs de projet

Fiona Carré s'est installée à Chaumont-Porcien en septembre 2023. Aujourd'hui, à 32 ans, elle dispose de 60 brebis à la traite et de 20 agnelles pour le renouvellement de son cheptel. Elle produit yaourts, fromages frais et fromages blancs, fromages affinés, etc. Elle vend sa production à la ferme sur commande et auprès de magasins spécialisés locaux. « *La Safer m'a parfaitement accompagnée tout au long du dossier* », assure-t-elle. Pour Benoît Ducret, « *ce dossier a permis de faire d'une pierre deux coups, en contribuant, d'une part, à l'installation d'un jeune agriculteur et, d'autre part, à la création d'une nouvelle activité sur place. Si, dans les deux cas, il y a renouvellement de générations, il est également important de donner leur chance aux créateurs comme Fiona Carré, et pas uniquement aux repreneurs qui souhaitent s'agrandir…* »

** Il s'est agi en l'occurrence d'une procédure de vente par substitution, opération dans laquelle un (ou des) vendeur(s) conclu(en)t une promesse unilatérale de vente au profit de la Safer, celle-ci ayant la faculté de substituer à l'acte de vente un (ou des) acquéreur(s) qu'elle aura sélectionné(s).*

Contact Presse : Peggy Léoty, Responsable Communication pleoty@safergrandest.fr | 03 26 04 77 92 – 06 37 68 48 79
Safer Grand Est – 14 rue Rayet-Liénart, 51420 Witry-lès-Reims www.safer-grand-est.fr